



16ème législature

Question N° : 17510	De Mme Félicie Gérard (Horizons et apparentés - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Personnes âgées et personnes handicapées
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Lésions cérébrales et traumatismes crâniens	Analyse > Lésions cérébrales et traumatismes crâniens.
Question publiée au JO le : 30/04/2024 Date de changement d'attribution : 07/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Félicie Gérard appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur la question des lésions cérébrales et des traumatismes crâniens. La Conférence nationale du handicap d'avril 2023, a acté plusieurs mesures à ce sujet et notamment la création du centre national de ressources pour le traumatisme crânien et les lésions cérébrales acquises (CNRTC/LA). La mise en œuvre est prévue pour 2024/2025. De nombreux acteurs du secteur étaient en demande de la création de ce centre national et ont accueilli très favorablement cette annonce. Cependant, à ce jour, les acteurs concernés ont peu de visibilité concernant le périmètre de ce centre national ainsi que sur le calendrier réel de mise en œuvre. C'est pourquoi Mme la députée demande à M. le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention si le Gouvernement a défini un calendrier précis de mise en œuvre de ce centre national.